

# COMMUNE DE CHASSIERS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 09 JUIN 2020

SEANCE A HUIS-CLOS

**Présents** : Madame Hélène MOUTERDE - Monsieur Christian HERNANDEZ- Madame Pascale GIRAUD - Monsieur Nicolas CHARRIER - Madame Dominique MOLLEN - Monsieur Amaël RAPHANEAU - Madame Muriel PAOLI - Monsieur Alain FERRIER - Madame Malika HARDOUZ - Monsieur Guillaume SUERINCK - Madame Marie MONTARDRE - Monsieur Wilfrid KOB - Madame Sabine AUDREN

**Absents excusés** : Monsieur Jean-Marie KNOCKAERT - Monsieur Franck BASTIEN

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique MOLLEN

Le conseil municipal de Chassiers s'est réuni ce mardi 9 juin 2020 à huis-clos après vote à l'unanimité de tous les élus présents.

**Indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué** : Le Conseil municipal décide, par 13 VOIX POUR, et avec effet au 01 juin 2020 de fixer

- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : soit 73 % de 51.6% de l'indice brut 1027, calculée par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à cette commune (1050 habitants), soit 1 465.06 € par mois brut au lieu de 2 006.93 € par mois brut

- Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et le conseiller municipal délégué à l'urbanisme (selon l'importance démographique de la commune : Population 1050 habitants) soit 70 % de 19.8 % de l'indice brut 1027, calculée par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à cette commune soit 539.07 € brut par mois au lieu de 770.10 € brut par mois.

L'ensemble des indemnités allouées au maire, aux quatre adjoints et au conseiller municipal délégué ne dépasse pas le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées, soit 4 160.41 € brut par mois au lieu de 5 087.33 € brut, soit une enveloppe globale annuelle de 49 924.92 € brut au lieu de 61 047.96 € brut annuel.

**Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal** : Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 13 VOIX POUR, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Composition de la commission d'appel d'offres** : Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, désigne les délégués titulaires : M. Christian HERNANDEZ - M. Nicolas CHARRIER - M. Alain FERRIER et les délégués suppléants : Mme Dominique MOLLEN M. Guillaume SUERINCK M. Wilfrid KOB

**Fixation du nombre de membres au sein de la commission du Centre Communal d'Action Sociale** : par 13 VOIX POUR, le conseil municipal décide de fixer à quatre le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**Désignation des membres élus au sein du Conseil Municipal pour la commission du Centre Communal d'Action Sociale** : par 13 VOIX POUR, Mesdames Dominique MOLLEN, Pascale GIRAUD, Malika HARDOUZ, Marie MONTARDRE ont été proclamés membres du conseil d'administration au CCAS de la commune de CHASSIERS.

Par la suite Madame le Maire a proposé une liste de candidats pour chaque Syndicats. **Toutes les listes de candidats ont été élues à l'unanimité avec 13 voix pour.**

Il a été fait de même pour les différentes commissions internes à la Mairie. Là aussi **toutes les listes ont été élues à l'unanimité.** Il est important de noter que la commission des finances dans un souci de transparence sera ouverte à tous les conseillers municipaux.

Les affectations aux syndicats et commissions sont détaillées dans les deux tableaux ci-dessous :

<b><u>COMMISSIONS</u></b> <b><u>MUNICIPALES</u></b>	<b><u>ELUS</u></b>
<b>Finances</b>	Tous les conseillers
<b>Urbanisme</b>	Amaël RAPHANEAU Christian HERNANDEZ Dominique MOLLEN Alain FERRIER
<b>École</b>	Pascale GIRAUD Dominique MOLLEN Marie MONTARDRE Guillaume SUERINCK
<b>Voirie</b>	Nicolas CHARRIER Amaël RAPHANEAU Wilfrid KOB
<b>Bâtiments communaux</b>	Christian HERNANDEZ Nicolas CHARRIER Amaël RAPHANEAU Wilfrid KOB
<b>Associations</b>	Dominique MOLLEN Muriel PAOLI Malika HARDOUZ
<b>Jumelage</b>	Christian HERNANDEZ Pascale GIRAUD Guillaume SUERINCK
<b>Conseil des sages</b>	Christian HERNANDEZ Nicolas CHARRIER Dominique MOLLEN Muriel PAOLI
<b>Conseil des jeunes</b>	Marie MONTARDRE Malika HARDOUZ Amaël RAPHANEAU
<b>Communication/information</b>	Pascale GIRAUD Malika HARDOUZ Muriel PAOLI Guillaume SUERINCK
<b>Animation</b>	Christian HERNANDEZ Muriel PAOLI
<b>Ressources Humaines</b>	Nicolas CHARRIER Dominique MOLLEN Guillaume SUERINCK
<b>Hygiène et sécurité</b>	Nicolas CHARRIER Amaël RAPHANEAU Alain FERRIER
<b>Forêts-Ecologie-Ambroisie</b>	Amaël RAPHANEAU et Alain FERRIER

**Délégués des syndicats :**

<b>SYNDICATS</b>	<b>ELUS TITULAIRES</b>	<b>ELUS SUPPLEANTS</b>
<b>SEBA</b>	Nicolas CHARRIER Wilfrid KOB	Dominique MOLLEN Guillaume SUERINCK
<b>Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes</b>	Nicolas CHARRIER Wilfrid KOB	
<b>Syndicat Intercommunal d'Energies des Cévennes</b>	Christian HERNANDEZ	Muriel PAOLI
<b>Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche</b>	Amaël RAPHANEAU	Dominique MOLLEN
<b>SMAM PISCINE « La Perle d'Eau</b>	Christian HERNANDEZ Pascale GIRAUD	Nicolas CHARRIER Guillaume SUERINCK
<b>Numérian</b>	Muriel PAOLI	Guillaume SUERINCK
<b>Village de caractère</b>	Christian HERNANDEZ	Dominique MOLLEN